



Après cinq années de politiques destructives de l'État social, le gouvernement Macron 2 maintient son cap. Alors que l'inflation s'envole, que les ménages ont du mal à faire face, la contre-réforme des retraites reçoit un rejet majoritaire des français-es. La double régression voulue par l'exécutif, recul de 62 ans à 64 ans de l'âge légal de départ, et accélération de l'augmentation des années à cotiser pour percevoir une pension à taux plein est irrecevable pour une intersyndicale unie et majoritaire soutenue par deux tiers des Français-ses et 94% des personnes en emploi.

La logique néolibérale du travailler beaucoup et longtemps, que vous exerciez un métier qui peut être pénible, que vous soyez usé-es, fatigué-es, que vos conditions d'exercice se dégradent, dans le seul but de satisfaire aux appétits économiques du grand capital est de plus en plus insupportable ! Les profits records des grandes entreprises françaises en 2022, en dépit de l'inflation, s'élèvent à 140 milliards d'euros, ils ne profiteront pas aux salarié-es, ni au financement des services publics ou à l'augmentation des salaires et de l'emploi, mais aux seuls actionnaires !

Aussi, les mobilisations massives depuis le 19 janvier 2023 conduites par une intersyndicale

unie et historique confirment les volontés de maintenir la pression jusqu'au retrait de la réforme. Sur l'académie, 70% des profs d'EPS étaient en grève le 7 mars !

La duperie gouvernementale affichant une réforme de « justice sociale », favorable pour les femmes, les carrières longues, nécessaire pour maintenir notre système par répartitions s'est vite heurtée aux analyses du COR et à celles de la NUPES face aux arguments fallacieux, erronés, aux fausses mesures défendues par les ministres et député-es de la majorité.

Les débats parlementaires ont mis en exergue l'affrontement de deux visions du monde, avec d'un côté une volonté de partage des richesses pour mieux vivre à tous les âges et temps de vie, et de l'autre une vision comptable déshumanisée. Aussi, l'usage par l'exécutif de toutes les armes à disposition pour faire passer en force et en vitesse sa réforme s'impose comme un aveu de faiblesse, un refus de dialogue social, un déni de la démocratie sociale!

Le SNEP, avec la FSU, poursuit son combat pour ouvrir des perspectives de progrès pour toutes et tous. Face à l'imposition d'HSA, la mise en place du « pacte » qui conditionne les augmentations de salaires en renforçant les inégalités, nous appelons à

mieux répartir le travail, à créer de l'emploi, à la revalorisation sans conditions et à l'égalité salariale. Des mesures indispensables pour retrouver le sens du travail bien fait, augmenter les cotisations et alimenter les caisses de retraites!

Enfin parce que nous refusons une retraite à la limite de l'espérance de vie sans incapacité (en 2020, 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes), et que nous défendons ce conquis social qui permet à tous les travailleurs-euses d'être libéré-es du travail pour disposer d'un temps utile pour soi, les siens et la société (associations, politique, syndicat, garde de petits enfants ...), nous appelons l'ensemble de la profession à rester mobiliser, à participer aux différentes journées d'actions et à soutenir la demande intersyndicale d'un Référendum à Initiative Populaire pour le retrait !



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du
SNEP FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com

FEMME ET RETRAITE : APRÈS LE 7 MARS, L'ACTION SE POURSUIT LE 8 CONTRE LA DOUBLE PEINE

Au cœur du mouvement social, le 8 mars 2023 a été l'occasion de manifester notre forte opposition à la réforme injuste des retraites et de porter haut et fort nos revendications pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. **15 000 manifestant-es à Bordeaux ont défilé avec énergie au rythme de chants et chorégraphies.**

Le report de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation impacteront plus les femmes aux carrières plus courtes que les hommes. Dans la Fonction Publique, elles représentent 64% des personnels soit 3,7 millions de personnes qui verraient leurs conditions de vie dégradées ! Maintenir l'annulation de la décote à 67 ans, refuser de réintroduire une bonification de trimestres par enfant, sont autant de choix politiques qui aggraveront encore la situation des agentes.

Service à la personne, éducation, agente technique du nettoyage, travail social, accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), les femmes font des métiers à forte utilité sociale. Ces métiers restent essentiels à la continuité des services publics et au-delà au fonctionnement de la société. **Ils méritent des statuts protecteurs et des augmentations de rémunérations conséquentes.**

Alors que l'égalité homme/femme était la grande cause du premier quinquennat Macron, **les salaires des femmes en général restent encore aujourd'hui inférieurs d'un quart à celui des hommes, leurs pensions inférieures de 40% à celles des hommes !** Pourtant l'égalité salariale permettrait un gain de 6 milliards d'euros pour les caisses de retraite !

Les temps partiels majoritairement occupés par les femmes pour pallier le manque de places dans les modes de garde des enfants en bas âge, pour accompagner des parents âgés ont des conséquences sur les pensions. Face à ces inégalités insupportables, la réforme Macron-Borne les renforcent, les amplifient, les pérennisent, les assument !

Dans l'Éducation Nationale, le déclassé salarial est tellement flagrant après des années du gel du point d'indice que le gouvernement fait mine d'y répondre. En s'obstinant à vouloir imposer un « pacte » qui conditionne une augmentation du pouvoir d'achat à du travail supplémentaire, le ministère signe explicitement une attaque frontale contre les femmes. En effet, d'après les chiffres propres du ministère, au sein de chaque corps, **l'écart des rémunérations entre femmes et hommes repose**

principalement sur les questions indemnitaires, heures supplémentaires, indemnités de missions particulières.

Le « pacte » ne sera qu'une usine à gaz pour renforcer les inégalités !

Le SNEP avec la FSU continue de porter des exigences fortes sur la revalorisation nécessaire et urgente de nos métiers sans contrepartie (70 points en plus pour chaque indice de rémunération, revalorisation de 10% du point d'indice), mais aussi sur la suppression des écarts de rémunération (obligation de mise en œuvre effective de l'égalité salariale, fin des temps de travail incomplets subis).

Le 8 mars mais aussi tous les autres jours, nous continuerons de porter des revendications fortes dans les instances pour forcer le ministère, le rectorat à financer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mais aussi des outils opérationnels et ambitieux pour éradiquer les violences sexistes et sexuelles.



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du
SNEP FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com



SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LE SECONDAIRE PUBLIC APRÈS L'HÔPITAL, ILS DÉTRUISENT L'ÉCOLE PUBLIQUE

Sources : schémas d'emplois du programme
2nd degré public - 2018 à 2022 (Gouvernement)

"Budgétairement, depuis 4 ans, c'est sur le 1er degré que j'ai mis le plus de postes. Est-ce que c'est au détriment du 2nd degré? Non"

JM. BLANQUER

FRANCE INTER, 02/03/2021



RENTRÉE 2018

- 2 600

RENTRÉE 2019

- 2 650

RENTRÉE 2020

- 440

RENTRÉE 2021

- 1 800

RENTRÉE 2022

- 410

RENTRÉE 2023

- 481

ENTRE 2018 ET
2023

+ 15 459 ÉLÈVES

Pour tout le 2nd degré public

- 8 381

ENSEIGNANT.ES DU 2ND DEGRÉ

DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS FRANÇAIS

QUOI QU'IL EN COÛTE ?

QUAND LA FIN JUSTIFIE L'ABANDON DE MOYENS À L'ÉDUCATION !

Ce 7 mars sont tombés les résultats de la phase inter-académique des mutations, seulement 40 élu-es et des centaines de déçu-es.

Avec cette seule donnée nous pouvons d'ores et déjà lire les choix politiques qui prévalent sur les questions éducatives et la réelle ambition qu'affiche notre nation.

Si la cour des comptes vient de pointer du doigt « l'envolée » des dépenses publiques notamment du fait du Quoi qu'il en coûte, nous pouvons, concernant notre ministère, affirmer que ce slogan d'intention ne s'est jamais traduit dans les actes, en témoignent les coupes répétées dans les effectifs enseignants.

Quoi qu'il en coûte pour l'avenir de notre jeunesse ?

En ignorant les effets de deux années "coviennes" et en justifiant une légère baisse démographique pour sabrer des moyens, ainsi il faut onze fois plus d'élèves pour ouvrir une division qu'il n'en faut pour justifier sa fermeture, ce qui de fait engendre une augmentation de nombre d'élèves dans les divisions restantes et dégrade d'autant les conditions d'apprentissage de tous mais plus encore des plus fragiles d'entre eux.

Quoi qu'il en coûte pour la qualité de la formation des jeunes professeurs ?

Quand on décide d'affecter des nouveaux professeurs sur des supports à temps complet, ce qui bel et bien dégrade les conditions de formation et d'entrée dans le métier...

Quoi qu'il en coûte pour la continuité du service public ?

En fermant une à une les zones de remplacement suite à la mutation de nos collègues sur des postes en établissements, ce en quoi ils aspirent très légitimement...

Quoi qu'il en coûte pour la précarité des personnels remplaçants ?

Et qui découle directement du remplacement des titulaires remplaçants par l'emploi d'enseignants non titulaires précaires, à la fois par l'absence de statut protecteur et de fait de rémunérations bien moindre. Il y a plus de 100 contractuels EPS employés à ce jour dans l'académie de Bordeaux (109 au 23 décembre).

Quoi qu'il en coûte pour la mobilité des personnels ?

La diminution des supports d'affectation (suppressions de postes en établissement,

de postes sur zone de remplacement, blocage de support pour y affecter des stagiaires) engendre de fait une réduction du volume de supports offert au mouvement, obérant ainsi les possibilités de mutation d'un grand nombre de collègues.

C'est pourquoi chaque refus d'HSA, de complément de service, chaque affichage de besoins masqués, chaque création de Bloc de Moyen Provisoire (BMP) sont autant de coins dans cette politique, autant de victoires. Il s'agit donc bien de poursuivre l'expression de nos besoins dans les conseils d'administration, en informant les parents d'élèves.

Ils nous voudraient résigné-es, montrons leur que nous sommes déterminé-es !
4h d'EPS pour toutes et tous de la maternelle à l'université, 1500 postes au concours pendant 5 ans, sans oublier la retraite à 60 ans !



Denis VERGÉ

Responsable académique
secteur Emploi

vrg.denis@gmail.com

LE « NOUVEAU PACTE ENSEIGNANT » : DANGEREUX, MÉPRISANT, INADAPTÉ.

Le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, a une manière très personnelle d'entendre les enseignants et de répondre à leurs attentes. Petit retour en arrière... En novembre 2022, la DEPP* publie une note (LIEN) qui confirme que le temps de travail des enseignants est déjà élevé (au moins 43 heures) et qu'il s'effectue pour une grande partie en dehors de la classe. En octobre, l'autonome de solidarité diffusait une enquête sur le « climat scolaire » dans laquelle on pouvait lire que 78% des enseignants ne se sentaient pas respectés par la hiérarchie hors établissement et par ailleurs que les relations dans les établissements se dégradent tant dans les équipes qu'avec les équipes de direction. D'autre part, les enseignants subissent un déclasserement salarial depuis de nombreuses années en raison du gel de la valeur du point d'indice auquel la récente revalorisation de 3,5% ne fera rien tant le retard est conséquent.

Couplée à la perte de sens du métier parfois ressentie et dûe aux réformes éducatives des dernières années, cette évolution appelle légitimement à une revalorisation immédiate du métier d'enseignant.

Acculé par ce constat et sous la pression des organisations syndicales, Pap Ndiaye a entrepris sur ce sujet un cycle de concertations au mois de janvier 2023. Très vite, les espoirs d'une prise en compte de la situation et d'une volonté politique forte pour y remédier ont été douchés par les annonces et les propositions du ministère.

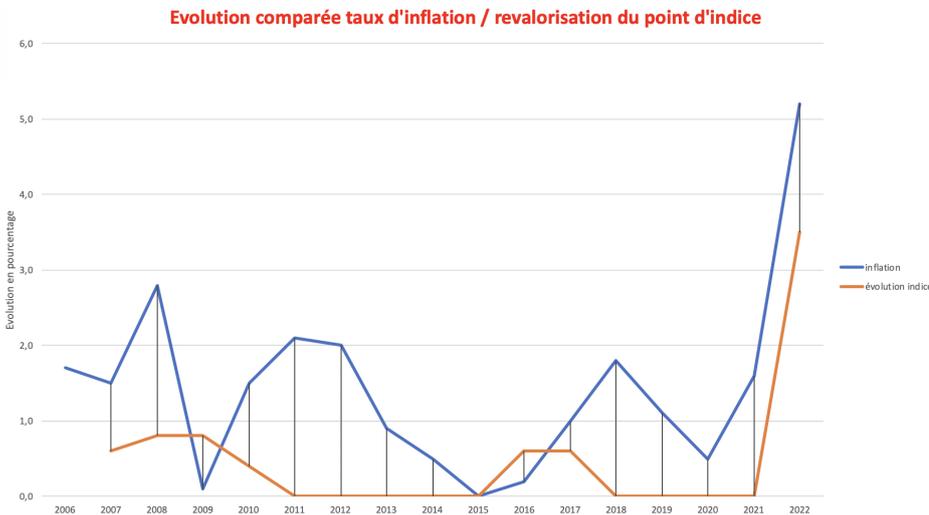
Les promesses d'une « revalorisation de 10% pour l'ensemble des enseignants sans contrepartie en janvier 2023 » par Emmanuel Macron pendant l'entre deux tours de l'élection présidentielle en 2022 résonnent amèrement aujourd'hui. (LIEN) Sous la pression de la FSU et d'autres organisations syndicales, le ministère avance des propositions pour une revalorisation « socle » (augmentation de l'ISOE, ISAE, efforts quant à l'accès à la classe exceptionnelle et à la hors classe) qui restent à améliorer. En revanche, ces concertations ont servi de tremplin au tandem Macron/Ndiaye pour esquisser les contours du « nouveau métier enseignant », dans les cartons depuis le rapport CAP 22 en 2017. De nouvelles missions (obligation du remplacement de courte durée, orientation renforcée, entretien des plateaux techniques

pour les PLP...) sont introduites pour légitimer une amélioration de la rémunération des enseignants. C'est une véritable casse du statut qui est à l'œuvre en développant ces missions « hors enseignement », conditionnées à un temps de travail bien au-delà des Obligations Réglementaires de Service (le ministère avance un minimum de 72h par an pour bénéficier de la prime « pacte », soit 2h par semaine, en plus des 2 HSA potentiellement imposées).

Finalement il s'agit de faire porter aux enseignants les manques orchestrés par l'administration : manque de remplaçants (le pacte obligera à faire du remplacement de courte durée), **manque de conseillers d'orientation** (le suivi d'orientation, la gestion des PFMP dans les LP sont aussi dans le projet de nouveau pacte), **manque d'enseignants** (avec pour conséquence des sureffectifs dans les classes, donc des inégalités scolaires qui s'accroissent et qui sont traitées par des « dispositifs » de soutien). En répondant par des primes et du travail supplémentaire au besoin de revalorisation salariale des enseignant-es, le ministère s'enferme dans un mépris pour l'ensemble de la profession et tout particulièrement pour les femmes pour qui la rémunération indemnitaire (missions supplémentaires) est source d'inégalité salariale. L'introduction d'une indemnité « pacte » adossée à de nouvelles missions donnera également aux chefs d'établissement un nouveau rôle pour choisir les collègues qui pourront en bénéficier, pour contrôler l'exécution des missions... **Cela traduit le choix d'installer un management hiérarchique de plus en plus prononcé.** C'est aussi une évolution inquiétante pour la cohésion des équipes éducatives.

Ces propositions hors de toute réalité de terrain et ne répondant à aucun des besoins des enseignants ont conduit l'ensemble des organisations syndicales à quitter la table des concertations le lundi 6 mars. La conclusion des concertations, initialement prévue le 13 mars, est reportée.

* Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance. Elle évalue les politiques conduites par le Ministère de l'Éducation nationale. LIEN



La coordo en EPS menacée ?
Les nouvelles missions du pacte ont vocation à remplacer à terme les IMP. Quid de la coordination en EPS ? Faudra-t-il souscrire aux exigences du pacte pour être coordonnateur (c'est-à-dire assurer obligatoirement du remplacement de courte durée) ? Le SNEP FSU continuera de défendre l'importance de la coordination, notamment en décharge de service.



Fabrice ALLAIN
Co-Secrétaire départemental SNEP
FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net

Le SNEP-FSU revendique:

- Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice.
- Ajout de 70 points d'indice pour l'ensemble de la grille.



Cliquer ici pour voir la vidéo



UNE UNSS JUPITÉRIENNE !!!

Dès septembre 2022, le SNEP-FSU a interpellé la DN UNSS sur le nouveau pilotage budgétaire et le (non) versement des crédits d'animation dans les services déconcentrés. En décembre, c'est le nouvel organigramme, la communication et le « management » que nous avons dénoncés. Depuis, l'accord cadre sur les transports a mis en grande tension le sport scolaire. De plus en plus de personnels de droit privé sont recrutés à la direction nationale. Des technicien-nnes (notamment en matière de finances) qui ne connaissent pas la réalité du sport scolaire. Ces technicien-nnes mettent en place des outils pour « sécuriser » l'UNSS, outils qui servent la structure mais occultent l'objet de l'UNSS « organiser et [de] développer la pratique d'activités sportives composantes de l'éducation physique et sportive et l'apprentissage à la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré » (cf les statuts). L'accord cadre transport est le parfait exemple de cette méconnaissance de la réalité scolaire. Le service public du sport scolaire est mis à mal ! L'UNSS signe des contrats avec des cabinets de conseil (comptabilité, communication, coaching) et externalise de plus en plus de tâches.

Les finances

Le premier problème qui se pose concerne les crédits d'animation. Ces derniers n'ont pas été versés sur les comptes des services par rapport à ce qui était prévu pour 2022. Depuis octobre, des cadres interpellent la

Direction Nationale. Pour le moment, la Direction Nationale justifie cela par le fait qu'il y a de l'argent dans les services, il faut « vider » les fonds de réserve.

La direction nationale ne se base plus sur la répartition qui était appliquée avant (taille et caractéristiques de l'académie, nombre de licencié-es, de CF organisés etc...).

Le deuxième problème réside dans le manque de visibilité pour prévoir le budget août 2023- août 2024 et pour estimer le bilan janvier 2022 à août 2023. Les cadres en territoire doivent présenter des budgets déficitaires lors de leurs instances, le « déficit » devant être comblé (ou pas) par la DN. Cela les met en difficulté pour discuter avec les collectivités qui, elles, se sont engagées sur des subventions et le financement d'actions ciblées et ont le sentiment maintenant qu'elles supportent le sport scolaire tandis que la DN ne s'engage pas ! Nous allons vers le risque que les collectivités revisent leurs subventions à la baisse.

L'accord cadre transport, le sujet qui fait déborder le vase !

L'appel d'offre, les modalités et les conditions tarifaires ont été signées et négociées par la DN. Les cadres en territoire ont découvert avec stupéfaction les modalités et les tarifs en janvier: de nouveaux transporteurs parfois très éloignés, des transporteurs « historiques » écartés, des transporteurs qui doublent ou triplent les tarifs qu'ils avaient pourtant négociés jusqu'alors localement.

Ces décisions vont à l'encontre des politiques menées localement, votées dans les CDUNSS et CRUNSS avec par exemple la fin des remboursements à 100 % sur certaines initiatives (cross, journées promo, formations JO etc...). Certains cadres ont décidé d'annuler des rencontres pourtant programmées. D'autres ont décidé de tout maintenir jusqu'à épuisement des réserves... Cela laisse augurer des différences territoriales inacceptables.

En conclusion, les outils techniques développés pour les finances devraient servir le projet de l'UNSS (notamment les rencontres) mais actuellement les outils développés vont à l'inverse. La structure est en passe de vivre pour elle-même et ne se met plus au service des élèves. Les cadres sont en grande souffrance et face à une perte de sens de leur mission. Si elles et eux sont entravés dans leur travail alors ce sont les AS et les élèves qui vont en pâtir.

Le SNEP-FSU, comme les élus des AS, ont alerté le Ministère de l'Éducation Nationale face à ces nombreux problèmes. Nous sommes, à l'heure d'aujourd'hui, toujours en attente d'une réponse face à nos inquiétudes.

Camille JACQUES
Responsable Sport scolaire
SNEP FSU Bordeaux



L'EPS FACE À LA DIMINUTION DE LA TEMPÉRATURE DANS LES GYMNASES.



Jérémy CARE
jeremy_care@yahoo.fr
Responsable Equipements sportifs SNEP
FSU Bordeaux



L'hiver a été rude pour les élèves dans les salles de classes (-1°C) mais encore davantage dans les gymnases (-6°C). Certaines villes ont fait le choix de ne pas baisser la température dans les équipements sportifs alors que d'autres l'ont abaissé considérablement pour faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Outre les problèmes de sécurité que cela présente pour la pratique des APSA, nous constatons que l'EPS aura été plus impactée que les autres disciplines. L'inégalité dans le traitement de cette baisse énergétique est protéiforme: entre les villes, entre les départements et au sein même des équipements sur une même ville (12°C ou 16°C sur la ville de Bordeaux). Le SNEP-FSU continuera de militer pour des installations sportives de qualité, correctement chauffées

et isolées. L'EPS n'a pas à payer les économies d'échelles de nos politiques.

Lors de la commission tripartite du 22 Novembre 2022 réunissant le CD 33, le SNEP et les IA-IPR EPS, le CD nous informe qu'il faudra dorénavant adapter la programmation de nos APSA en fonction de la saisonnalité ! Le SNEP ne peut entendre pareil argument. Nos programmations d'APSA ne sont pas une variable d'ajustement. Elles répondent à des programmes et un équilibre dans l'offre de formation pour les élèves. Elles sont très contraintes car souvent assujetties à une concurrence entre les écoles, les collèges et les lycées. **Nous devons inciter les pouvoirs publics à revoir l'indexation du prix de l'énergie et sortir de cette logique capitaliste des marchés.**



C'est avec une grande tristesse que nous apprenons qu'un collègue, un ami, un militant du SNEP-FSU s'est éteint. Jean-Claude Oliver avait été Prof d'EPS au Lycée Supervielle d'Ororon et Secrétaire Départemental du SNEP FSU 64. Il avait fini sa carrière à la Réunion. Il passait une retraite paisible auprès de Bernadette dans son joli village d'Aydius. Sa gentillesse, sa bonne humeur, son dévouement, son énergie et le partage étaient ce que l'on appréciait chez lui. Nos pensées vont à Bernadette, sa femme, et sa famille. Salut Jean-Claude et merci.
Pour le SNEP FSU 64, Ghislaine Stenier.

NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE LA CAPA, MÊME COMBAT !

Avec 10 sièges obtenus sur 19 à la CAPA de Bordeaux, la FSU conforte sa 1ère place à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022.

C'est aussi dans un nouveau périmètre que les commissaires paritaires entament ce nouveau mandat. En effet, tout en suivant plus particulièrement les dossiers rattachés à leur corps, ils sont convoqués en CAPA inter-corps (Agrévés, Certifiés, Prof EPS, PLP) et s'attachent à porter pour chacun-ne les mêmes règles et exigences. Le travail fédéral en FSU (SNEP-SNES-SNUEP) devient incontournable pour préparer, s'accorder sur les propositions à avancer, à défendre.

C'est dans ce contexte que s'est déroulée le 3 mars 2023, la CAPA contestation des avis des RDV de carrière.

9 collègues d'EPS avaient confié leur dossier aux commissaires paritaires du SNEP-FSU.

En séance, nous avons pu défendre les dossiers en pointant très souvent des incohérences fortes entre les évaluations primaires (chef d'établissement et IPR) et l'évaluation rectrice. Nous avons rappelé qu'à l'inverse des promotions qui sont contingentées, les appréciations ne le sont pas et que dès lors la majorité des items étaient "excellents", l'appréciation finale en deçà était irrespectueuse et vécue violemment par les collègues. Nous avons obtenu pour 4 dossiers, une amélioration de l'appréciation de "Très satisfaisant" à "Excellent".

Nous nous félicitons de ces gains et nous engageons les collègues à

contester, si besoin, lors des futures campagnes d'avis. Chacun-e est appelé-e à nous contacter.

Aussi, déconnecter tout avancement d'une évaluation reste pour nous une revendication. Les rendez-vous de carrière doivent être des moments d'échanges, de point d'étape, d'accompagnement stimulants pour renouveler ses pratiques.

Si nous continuons de demander l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a pour conséquence la mise à l'écart des personnels élu-es sur toutes les opérations de mobilité et d'avancement, **nous restons actifs-ves et répondons présent-es aux différents groupes de travail réunis par l'administration sur ces dossiers. Remarques, propositions d'améliorations sont déposées dans le respect de nos mandats, de l'égalité professionnelle.**

Nous mettons à profit notre expertise auprès des collègues lors des stages que nous organisons : le dernier en date, **vendredi 17 mars 2023**, a rassemblé pour la préparation des mutations intra académiques plus d'une trentaine de collègues "entrants" dans l'académie et d'autres déjà en postes dans l'académie. En effet, comprendre le fonctionnement du mouvement intra dans l'académie est indispensable pour les collègues, afin qu'ils puissent élaborer leur stratégie de formulation des vœux, vérifier leurs barèmes... Les prises de contacts se multiplient, l'accompagnement que nous

réalisons reste primordial dans ces moments de forte tension pour les demandeurs de mutation.

Attachés aux liens avec les collègues, soucieux de la confiance qu'ils nous accordent, nous poursuivons notre engagement au service de la profession tout en maintenant notre expertise.



Jean Luc SABY
Secrétaire départemental SNEP FSU
Lot et Garonne
jlsaby47@gmail.com



ADHÉSION

SONNER LE CLAIRON DE L'ADHÉSION AU SNEP-FSU POUR PLUS DE SOLIDARITÉ

Point de rebond sans utilisation d'un tremplin. Que cela ne tienne, l'actualité autour des retraites est rebondissante. L'ébranlement secoue toutes les générations de travailleurs-ses et de futurs travailleurs-ses. Le dynamisme est propice à sonner le clairon de l'adhésion pour plus de solidarité. Si l'actualité ne nous poussait pas à nous solidariser, ce serait très inquiétant. Alors, chers collègues, ne ratez pas ce moment, adhérez, invitez à adhérer, ...

Faisons ensemble ce que nous serions incapables de réaliser seul.

A VOS AGENDAS !

15 et 16 juin - Mont de Marsan

FORMATION

EPREUVES COMBINÉES

Après quelques frayeurs quant à notre capacité à décider des collègues à intervenir sur cette triple APSA, le stage athlétisme épreuves combinées aura lieu.

Deux collègues de l'Académie Raphaël Coscoluella et Muriel Crozet se portent volontaires pour partager leurs expériences propres de triathlète et heptathlète et aussi leurs compétences d'enseignant en EPS.

Les dates retenues sont le 15 et 16 juin 2023 à Mont de Marsan.

La commission pédagogique va, dès à présent, œuvrer collectivement pour mettre sur pieds les contenus à enseigner, les objectifs, les situations et exercices, sans oublier l'évaluation. D'ores et déjà nous resterons fidèles à des formes de pratique appréciées lors des stages précédents : demi-journées de pratique physique sur le terrain alternées avec des séquences de réflexion et d'échanges, des apports et des documents.

La convivialité sera également au rendez-vous: repas pris en commun et moments de discussions orientés vers la défense du métier d'enseignant.

Des informations précises pour les inscriptions, restauration et hébergement vous parviendront en avril/mai. Surveillez les informations de ce stage !

Préparez-vous car il faudra être en forme !

STAGE "GRAND SAUT"

Mardi 30 mai 2023- Bordeaux

**Mardi 30 mai 2023 au SNEP-FSU
138 rue de Pessac à Bordeaux :**
Stage Grand Saut à destination des fonctionnaires stagiaires, néo titulaires à la rentrée 2023 - Un stage pour préparer sereinement sa future rentrée et sa carrière de prof d'EPS à l'Éducation Nationale.

Il sera question :

- de préparation de rentrée en tant que titulaire,
- de vie dans l'établissement (fonctionnement, instances, ressources, ...),
- d'EPS et de sport scolaire (obligations de service, décrets, formation, ...),
- de carrière (avancement, rendez-vous de carrière, ...),
- de droit syndical (heure d'info syndicale, autorisations d'absences, ...),...

Un temps d'échanges en visio, avec des collègues du SNEP-FSU de Versailles, Créteil, Mayotte, Strasbourg, ... sera organisé. Chacun-e prépare ses questionnements.

Demande de stage à déposer auprès de ton chef d'établissement avant le 30 avril 2023 [ICI](#)

Inscription auprès du SNEP-FSU [ICI](#)



 Soirée de l'EPS
n° 6 / Saison 3

Apprendre à jouer à l'Ultimate

JEUDI 6 AVRIL 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur  **LIVE**